

L'an mil sept cent vingt neuf est le huitieme jour
Du mois de septembre apres midy au lieu
De vitrac par le Roy de France
Nous soussignés
vingt neuf est le huitieme jour
Septembre apres midy au lieu
De vitrac par le Roy de France
Dedieu Regnaud Louis
grau de deux tois de France
naissance pardevant may noy royal sub signa present
ses temporels Bas royaume furent present
pardevant pierre dages basquel moderne present
Desmages membre de la commune de la commune
per cent pierre dages Jean Raynal present
village de salaisons antoine Rigal present du village de mas
hermes le p. pierre fabrique Bourgeois du village de la vaise
tous les susd. habitants de la commune des messes le p. d'apost
de la vaise marchand du village du viala membre de
mandement de Buerac le p. de la vaise consul moderne
De vitrac membre de la commune, vire antoine malabour
avocat au parlement de France Rayon habitant du
village de paultat antoine de la vaise p. de vitrac
Estienne de la vaise du village de la vaise, antoine
de la vaise marchand de la vaise tous les susd.
habitants de la commune de vitrac pierre le
vire pierre de la vaise freres Raymond de la vaise
Jean fabre guillaume paultat du village de
Clermont de mandement de la commune Jean vire
habitants du village de la vaise freres de la vaise
Gargues p. de la vaise habitants du village
De paultat p. de la vaise de la vaise
du mandement de la commune de la vaise
freres de la vaise

[illegible]

au surplus tous les sursouscriteurs et habitants ont dit que pour
 faciliter a monseigneur le Curé et a la paroisse les moyens de
 trouver des vicaires en un logement comode sans aucun service
 que pour le service de ladite paroisse par la difficulté qu'il a heu
 pour le passé de trouver pour ledit vicaire de logement comode
 de faire par lui-même une chambre sur la paroisse de l'ad. d. d. d.
 pour donner au logement dudit se. vicair et a son Delib. d. d. d.
 l'autre lui-même ont dit vouloir et consentir que ladite chambre
 soit construite sur ledit paroch. et que le forcé ne puisse pour
 construire ladite chambre soit pris de même des sommes d'or
 Leurs autres sursouscriteurs se trouvent ont Delib. d. d. d. d. d. d.
 que les autres frais nécessaires pour la construction de lad
 log. et les frais que d'iceux sursouscriteurs et parties d'iceux
 habitants pendant partie de l'ad. paroisse n'ont pas de reliquats
 des sommes nécessaires pour donner a leur Coll. des réparations
 ont promis chacun comme les concerne de payer leur juste
 portion a cet effet le tout a la diligence et surveillance d'iceux
 sieurs Regal valadier et sursouscriteurs et les frais de la chambre
 ne pourroit estre construite sur les paroisse soit par ce que
 l'arsenal ne pourroit supporter le poids de la misaille qu'il
 faudroit bâtir au dessus ou a l'usage d'autres sursouscriteurs
 que pourroit se trouver les sursouscriteurs et habitants ont
 unanimeur dit de construire que ladite chambre soit
 construite sur tel autre endroit qu'il se trouvera comode
 par les sursouscriteurs sursouscriteurs et principaux habitants
 promettant d'iceux le tout pour agreable et d'iceux d'iceux
 Lesd. sursouscriteurs et au surplus les sursouscriteurs et habitants
 de la somme des masses d'iceux nomme ont entre les
 affirmé que les frais de la réparation de leur Coll. d'iceux
 par leur communauté n'est pas a veriff. selon du rôle d'iceux
 nomme Casat et que s'il y a a payer quelque frais

Pour lad. separation ils offrent de luy payer ala charge par luy
deu fustifier laquelle declaration ils font pour servir au Conytle
dud. fazat. le tout fait le Rectte au lieu que dessus en presence
de nre s^{te}ienne Locurie p^{re} du village de Barro part de la
quolle vicairie dud. village Soab. c^{re} du s^{te} pierre Delaia de
village des faumels part. Desseins quoyda p^{re} signor & les delib^{re}ans
Ceux qui ont seu signer les autres ne p^{re} de signer ou dit ne
scautir le moy d'icy La Patiat p^{re} de l'ancien vicairie
Cayon. Desoliet & uny p^{re} de l'ancien vicairie
Rigal p^{re} de l'ancien vicairie
Roya p^{re} de l'ancien vicairie
Septembre n^{re} s^{te} p^{re} de l'ancien vicairie
pour de sours p^{re} de l'ancien vicairie
C. R. de l'ancien vicairie
C. R. de l'ancien vicairie